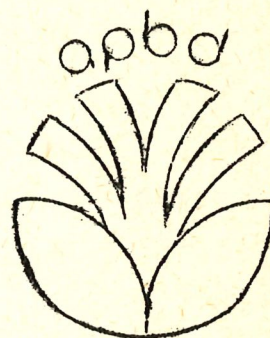


bloc-notes



OCTOBRE 1981 - n° 22

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

- I. Informations signalées par les membres de l'A.P.B.D.
- II. Littérature pour la Jeunesse : colloque de Louvain-la-Neuve, animé par Denise Escarpit.
Compte-rendu par Michèle Plétinckx.
- III. De l'image au texte : conférence donnée à Mons par Denise Escarpit.
Compte-rendu par Monique Lequeux.
- IV. Tendances actuelles en littérature pour la Jeunesse en France :
conférence donnée à Bruxelles par Denise Escarpit.
Compte-rendu par Nicole Rouckens.
- V. 32e Exposition internationale de livres pour l'enfance et la jeunesse à Munich.
- VI. Arrêté ministériel concernant la perception facultative d'une taxe de prêt.

I. INFORMATIONS SIGNALEES PAR LES MEMBRES DE L' A.P.B.D.

N.D.L.R. : CE VIDE N'EST PAS DU A UNE MAUVAISE REPRODUCTION DU CLICHE,
MAIS EST LE REFLET EXACT DE LA SOMME D'INFORMATIONS QUE LES
MEMBRES DE L' A.P.B.D. NOUS ONT COMMUNIQUEES AU COURS DES 6
DERNIERS MOIS.

X
X X
X

II. Intervention de Mme Denise ESCARPIT au colloque de Louvain-la-Neuve sur la littérature pour la jeunesse; mercredi 13 mai 1981.

La littérature de jeunesse est la grande exclue des ouvrages d'histoire de la littérature, des ouvrages critiques et de la recherche universitaire, elle est abordée uniquement dans des colloques entre spécialistes de ce domaine généralement non universitaires.

Il s'agit d'un phénomène typiquement latin avec quelques exceptions + récentes: l'Espagne de l'après franquisme, l'Italie depuis 1922 et comme pays socialiste: la Roumanie.

La France tient la littérature pour la jeunesse à l'écart et la considère comme une para ou sous-littérature du même niveau que le roman policier par exemple.

A titre d'exemple dans l'encyclopédie de la Pléiade, 10 pages seulement sont consacrées à la littérature de jeunesse.

Ce phénomène de désintérêt ou de manque d'intérêt se remarque même dans le décalage entre la date de la première parution d'une écriture spéciale pour enfants que fera paraître HETZEL au 19^e siècle alors qu'en Angleterre ce fut le cas un siècle plus tôt.

Mme ESCARPIT rejette les appellations:

- littérature enfantine
- littérature pour la jeunesse
- littérature pour enfants

estimant qu'elles sous-entendent toujours une restriction "assez bonne pour", "réservée à"...

Le choix de Denise ESCARPIT se fixe donc sur:

littérature d'enfance et de jeunesse.

Les livres se situant dans ce domaine privilégié sont soit des livres écrits pour l'enfant (éventuellement récupéré par l'adulte) ou des livres pour adultes que l'enfant a récupéré.

De son ouvrage sur la littérature pour la jeunesse, Marc SORIANO a délibérément écarté les albums.

Denise ESCARPIT considère elle que ce genre fait partie à part entière de la littérature pour la jeunesse.

Si réellement la littérature pour la jeunesse fait partie de la para-littérature alors c'est un aveu d'un but essentiellement commercial qui implique le choix de toucher un public de masse, non initié, par des oeuvres écrites par n'importe qui!

Mme ESCARPIT considère que l'adulte est meilleur juge pour évaluer la richesse, la valeur d'une oeuvre pour enfants car il possède l'outil linguistique.

Un des critères de jugement est didactique il explique la nécessité de s'adapter aux divers stades de développement de l'enfant.

Il ne faut cependant pas tomber avec excès dans "l'adaptation" car écrire en fonction d'un public, de ses capacités de lecture et de compréhension de façon stricte aboutirait à offrir au lecteur une oeuvre mièvre qui aurait comme conséquence de susciter l'ennui et donc de rater son but.

La partie de la population la moins favorisée qui a des attitudes de non-lecture est de plus handicapée par le choix offert par les seuls circuits commerciaux où elle ose acheter un livre (librairies de gares, supermarchés, etc...) circuits inhabituels pour un choix valable.

On y offre par exemple les meilleurs textes comme Pinocchio, mais dans des adaptations insipides et sans intérêt.

Dès le 19^e siècle la littérature pour enfant est expurgée "par bienséance" de tout ce qui touche à l'amour.

Il s'agit d'une manoeuvre inconsciente d'adultes manipulant des textes qui leur étaient destinés en les "adaptant" pour un public qu'ils considèrent dès lors comme des "sous-adultes",

Au nom de quoi les adultes définissent-ils les besoins des enfants en empêchant le développement de tout sens critique chez ces derniers?

Par la réédition de certains ouvrages comme "Bécassine", un conservatisme s'installe au travers des générations dans le simple but de faire plaisir aux adultes en leur donnant la possibilité d'acheter pour leurs enfants ou petits-enfants des livres qui leur ont plu il y a des dizaines d'années dans un contexte social, politique, économique etc... essentiellement différent.

De protection à domination il n'y a qu'un pas et ce n'est guère éloigné du progressisme dirigé.

L'état de jeunesse a varié selon les époques.

Il est assez ambigu de constater qu'à l'heure actuelle certains jeunes ont obtenu le droit de vote mais dans la famille et à l'école, ils sont encore considérés comme des enfants, enfants en tutelle pour leurs lectures (relent de sadisme).

La B.D. est annexée par l'école. Le but est déguisé mais il se résume à englober la B.D. dans le ghetto des livres qu'on finit par rejeter puisqu'ils lui sont imposés!

Les buts politiques de certaines manipulations ne sont pas toujours avoués, mais comment expliquer sinon l'oeuvre intégrale "Robinson Crusoë" proposée à la bourgeoisie et à la noblesse, alors que seule une version de colportage est destinée au peuple et aux enfants.

Dès 1744 J. NEWBERRY épaulé d'une équipe de grands écrivains anglais de l'époque ainsi que de spécialistes dans divers domaines, est le premier à éditer des livres pour enfants. Déjà à cette époque NEWBERRY utilise l'animation et la publicité pour promouvoir les oeuvres qu'il édite (notamment des documentaires).

HETZEL, lui, un siècle plus tard suit la loi GUIZOT, qui en imposant une école dans chaque commune, ouvre de plus larges possibilités de diffusion pour un éditeur.

Il fait d'abord entrer des oeuvres classiques du domaine des adultes dans le monde de l'enfant, puis il s'entoure d'écrivains reconnus comme DUMAS, SAND etc... qu'il contacte afin d'écrire spécialement pour les enfants.

Les belles illustrations de Gustave DORE par exemple augmentaient les prix des livres et par ricochet réservaient ceux-ci à la classe privilégiée.

Hélas cette différenciation de la présentation de la littérature pour la jeunesse par rapport à la littérature adulte dépréciera cette première.

Lorsque Denise ESCARPIT parle des images d'Epinal, elle dit les avoir bien acceptées enfant, mais aussi une fois adulte avoir pris conscience du message moral, patriotique etc... qu'elles contenaient et de la manipulation qu'on pouvait ainsi opérer sur des esprits encore malléables.

Lorsqu'on différencie les littératures "adulte" et "enfantine", il faudrait le faire non pas au niveau du sujet mais plutôt dans la façon de faire passer le contenu.

Un cas exemplaire: Michel TOURNIER de "Vendredi ou Les limbes du Pacifique" oeuvre destinée aux adultes passe à une version non édulcorée, non censurée mais compréhensible par les enfants: "Vendredi ou la vie sauvage".

Comme exemple d'oeuvre écrite pour la jeunesse et annexée par les adultes on peut retenir "Ubu roi" d'A. Jarry. Oeuvre qu'il écrivit à 15 ans comme canular pour une fête de fin d'année et dans laquelle il avait décidé de mettre ses professeurs en boîte.

A partir de 1960-1970 une barrière tombe apparemment, une nouvelle littérature pour enfant trouve sa place (F. Ruy-Vidal etc...) sans pour autant percer comme certains l'eussent souhaité.

Il est intéressant de noter que Mme ESCARPIT a fondé une association qui fait paraître une revue "Nous voulons lire" qui présente des recensions d'ouvrages nouveaux.

Elle travaille avec une quinzaine de personnes dont l'âge oscille entre 10 et 35 ans.

Ils travaillent sur base de documents élaborés après lecture des ouvrages (par plusieurs personnes).
Pour les plus jeunes le sujet est primordial. Mme ESCARPIT reçoit d'abord l'impact des illustrations, puis analyse le texte qui accompagne les illustrations.
Pour les plus âgés important plus: la construction et l'écriture.
Le critère "jugement adulte" est important en tant qu'oeuvre littéraire tout comme pour la littérature pour adultes.
Mme ESCARPIT collabore avec plusieurs écoles tant primaires que secondaires. Les réactions des jeunes soit confirment l'opinion émise par le groupe de critique soit les amènent à éventuellement revoir leurs positions et même à éditer un rectificatif dans la revue.

M. PLETINCKX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

III. De l'image au texte (le cas des pré-lecteurs)

(Conférence donnée à Mons par Denise Escarpit le 14 mai 1981)
Compte-rendu par Monique Lequeux.

Dans la conception actuellement répandue, le déchiffrement du texte implique une idée d'apprentissage, contrairement à l'image qui n'a pas son sérieux vu qu'elle fait plutôt penser au délassement, aux loisirs.
Pourtant le lecteur présente un comportement analogue face à l'image et face au texte : il tourne les pages une à une et suit une lecture allant du haut vers le bas.

Pour l'enfant non lisant, il existe deux images : l'image de l'illustration et celle du texte.
Peu avant d'apprendre à lire, l'enfant joue même à lire en suivant du doigt des phrases mystérieuses.
Dans certains livres, le texte suit le même mouvement ou la même idée que l'image (voir "la petite maison" chez G.P., "l'hirondelle" à La Farandole).
En ce qui concerne l'illustration, l'enfant peut, seul, décrire une image en énonçant les divers éléments mais nous avons affaire à un processus complexe lorsqu'il s'agit de la compréhension d'une séquence d'images.
Entre chaque image existe un "trou" dans lequel pourraient s'insérer une foule d'images possibles.
Là subsiste la création de l'enfant qui peut se les inventer.

Mécanisme de la lecture de l'image.

- 1°) L'enfant commence par une lecture énumérative où il décrit les éléments de l'image suivant ses référents quotidiens ou culturels (par exemple l'enfant reconnaît un chat car il en a déjà vu, ou il reconnaît un tigre pour en avoir déjà vu une photo).
- 2°) L'enfant procède ensuite à une liaison statique des divers éléments en précisant l'énumération première (par exemple : "le chat est grand" dira l'enfant, ou "les grandes moustaches du chat").

- 3°) La liaison dynamique se substitue à la liaison statique. L'enfant perçoit des déplacements spatiaux ou temporels des éléments figuratifs. (par exemple, l'enfant précisera "le chat est là", "il va le manger").
- 4°) Enfin, l'enfant crée le discours parallèle par des exclamations, silences, comparaisons : l'enfant présente sa réalité propre, il commente et crée le texte en suivant le fil conducteur de ce qu'il a compris.

Le texte.

Il est des cas où le texte est redondant.

L'image est alors souvent plus riche que le texte mais ne condamnons pas d'emblée cette présentation car l'enfant possède moins de référents que l'adulte.

Le texte assure la liaison des images entre elles.

Il ne peut canaliser l'image pour en arriver à une monosémie.

Préciser les illustrations et enrichir le vocabulaire, tels sont les deux rôles principaux du texte.

N.B. Denise Escarpit s'est servie d'une expérience personnelle pour développer cette conférence :

Dans 3 milieux sociologiques différents (milieu rural, milieu urbain favorisé /enfants de cadres/ et milieu urbain défavorisé /enfants d'ouvriers ou d'immigrés/), et dans 3 classes maternelles (3-4 ans, 4-5 ans et 5-6 ans), elle a proposé un livre édité chez Flammarion "la grande panthère".

Son expérience a suivi 3 étapes :

- 1°) le livre est laissé aux enfants sans aucun commentaire. Quand les enfants ont fini de décrire ou de parler de la couverture, l'instituteur ouvre le livre, puis tourne les pages jusqu'à la fin de l'histoire.
- 2°) l'instituteur reprend le livre et lève le voile du texte en leur faisant lecture de l'histoire.
A ce moment, les enfants voient se préciser certaines notions inconnues.
- 3°) un mois plus tard, le livre leur est à nouveau soumis et les enfants racontent seuls, enrichis d'un vocabulaire et d'une connaissance de l'histoire plus ou moins précis suivant ce qu'ils en ont retenu depuis un mois.

IV. Tendances actuelles en littérature pour la jeunesse en France.

(Conférence donnée à la Bibliothèque Centrale de la ville de Bruxelles le 15 mai 1981 par Denise Escarpit.)

Compte-rendu par Nicole Rouckens.

Progression en matière de livres pour jeunes :

Année	Nbr. de titres parus	Titres nouveaux
1970	2583	838
1975	3480	1200
1977	4464	1772 (soit 40%)
1979	4939	1916 (soit 38,5%)

Tirage 19.000 exemplaires en 1970
15.000 exemplaires en 1979

Certains ouvrages (principalement des albums) sont tirés à 2.000 ou 5.000 exemplaires.

Quels sont les facteurs de cette progression ? :

- le statut non privilégié de la littérature de jeunesse dans les pays de langue française
- l'information : en 1970 aucune critique dans les quotidiens, et 3 revues spécialisées
- le nombre croissant des librairies et des bibliothèques spécialisées.
En 1972, 10 librairies spécialisées en France, en 1980 il y en a 120.
- Facteur démographique qui a provoqué un manque de livres à partir des années 65.

Production actuelle :

- La Farandole (création ± 1961)
- Magnard
- Ecole } (au départ vendaient des manuels scolaires mais ont créé un département livres pour jeunes)
- Nathan
- R. Laffont
- Gallimard (création 1977)
- D'Au
- Léon Faure
- Le sourire qui mord
- du Sorbier
- Aubépine

Problèmes de distribution des petites maisons d'édition

La création de collections répond a un besoin commercial, de la part des éditeurs.

Nombre des rééditions : 60 % de la production totale

Nouvelles tendances :

En 1968, François Ruy Vidal crée une maison d'édition "Harlin Quist" qui publie des albums pour enfants. Albums qui remettent en question la famille, l'école ...

Thèmes nouveaux abordés dans les albums pour enfants : la maladie
la mort
les difficultés de la
vie quotidienne

Renouvellement du livre : soin tout particulier au niveau de la typographie
soin au niveau de l'illustration
renouvellement au niveau des thèmes traités

De nombreuses maisons d'édition ont créé une collection de romans pour adolescents.

Innovation des 5 dernières années : le livre en format de poche

Exemples : 1974 Renard Poche (Ecole des loisirs)
1977 Folio Junior (Gallimard)
1979 Livre de Poche Jeunesse (Librairie générale française)
L'Ami de Poche (Casterman)
Aux quatre coins du temps (Bordas)
Arc en Poche (Nathan)
Castor Poche (Flammarion)

Actuellement : on pense à créer du matériel de lecture et non de la littérature.

Comment fonctionne le Comité de lecture de la revue "Nous voulons lire"

1.000 livres environ sont reçus en service de presse.

600 livres sont analysés par 15 personnes. Les livres sont distribués suivant la formation, la profession de chacun.

Pour les albums : une première lecture se fait au niveau de l'image et ensuite, on voit le rapport texte-image.

Pour les romans : on essaye de définir s'il s'agit d'une oeuvre littéraire ou non.

V. 32e EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIVRES POUR L' ENFANCE ET LA JEUNESSE.

La Bibliothèque internationale de la Jeunesse organise sa 32e exposition.

Lieu : Bayerische Staatsbibliothek
Ludwigstrasse 16 - 8000 München 22

Dates : du 19 novembre au 15 décembre 1981.

D'autre part, la Bibliothèque internationale de Jeunesse accueille l'exposition "Livres pour jeunes de Roumanie".

Lieu : Internationale Jugendbibliothek
Kaulbachstrasse 11a - 8000 München 22

Dates : du 20 novembre au 15 décembre 1981.

X
X
X

29 juillet 1981 - Arrêté royal modifiant, pour la Communauté française, l'article 7 de l'arrêté royal du 19 octobre 1921 organisant le service des bibliothèques publiques.

(Moniteur Belge du 8 octobre 1981 - p. 12661/N.193)

Baudouin, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 17 octobre 1921 relative aux bibliothèques publiques, notamment l'article 6, modifié par la loi du 7 juillet 1969;

Vu le décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture, notamment l'article 14, § 2;

Vu l'arrêté royal du 19 octobre 1921 organisant le service des bibliothèques publiques, notamment l'article 7, modifié par l'arrêté du Régent du 1er juillet 1946;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

Considérant que le prix des livres a considérablement augmenté depuis 1946;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Communauté française et de l'avis de l'Exécutif de la Communauté française,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. L'article 7 de l'arrêté royal du 19 octobre 1921 organisant le service des bibliothèques publiques, modifié par l'arrêté du Régent du 1er juillet 1946, est remplacé par la disposition suivante :

" Article 7. Tout prêt d'un livre à domicile, pour une période de quinze jours, peut donner lieu à la perception d'une taxe de 5 francs. Toutefois, la taxe peut être portée à 10 francs si le prix d'achat du livre est situé entre 400 et 600 francs, et à 15 francs si le prix d'achat du livre est supérieur à 600 francs.

Un tableau indiquant les montants de ces taxes doit être fixé en un endroit apparent de la bibliothèque.

Le produit de ces taxes est consacré exclusivement à la conservation des livres et à l'acquisition de livres nouveaux."

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le premier jour du mois qui suit celui de sa publication au Moniteur belge.

Art. 3. Notre Ministre de la Communauté française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 juillet 1981.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Ministre de la Communauté française,
M. HANSENNE.